



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	44	5	0

**OBJET : 02-2 - CULTURE -  
ASSOCIATION "LABEL NOTE" -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
COMPLEMENTAIRE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

142014

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le - 2 MAI 2014  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 19 2 MAI 2014

Pour le Maire,

Le Directeur Général des  
Services

Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 25 avril 2014

Le vendredi 25 avril 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 18/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Khéra BADAOUÏ à M. Patrick DULBECCO  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Françoise THOMEL  
M. Henri CHIALVA à M. Michel GASTALDI  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : CULTURE - TOURISME

L'Association « LABEL NOTE » a pour objet social l'accueil des différents artistes à la recherche d'une structure pour les accompagner dans tous les domaines liés à leur activité.

A ce titre, l'Association propose un projet artistique, alliant théâtre et musique intitulé « Nuits Carrées ».

Cette manifestation destinée à un public familial, propose deux soirées de spectacle vivant, populaire et festif, mettant en scène des talents amateurs et professionnels avec une politique tarifaire attractive :

- 10€ la soirée ;
- 15 € les deux soirées.

De plus, le festival « les Nuits Carrées » est le premier festival éco-responsable des Alpes-Maritimes. En effet, les organisateurs mettent en place des actions respectant l'environnement et encourageant le public à faire de même.

Avec un succès toujours grandissant, la 8<sup>ème</sup> édition des Nuits Carrées se tiendra les 27 et 28 juin 2014 dans le site prestigieux de l'amphithéâtre du Fort Carré d'ANTIBES.

Afin de conforter l'essor de cette manifestation et de contribuer à l'ampleur de la manifestation des « Nuits Carrées », il est proposé d'attribuer à cette association une subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 €, en plus de la subvention s'élevant à 55 000 €, votée lors du Budget Primitif 2014.

La Commune soutient également cette association par la mise à disposition temporaire du domaine public et du stade du Fort Carré mais aussi par un ensemble de moyens matériels, techniques et humains.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ATTRIBUE** à l'Association Label Note une subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 euros afin d'apporter un soutien supplémentaire à la manifestation des « Nuits Carrées » ;

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2014.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.02-2 - CULTURE - ASSOCIATION &quot;LABEL NOTE&quot; -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE -

**Date de transmission de  
l'acte :** 12/05/2014

**Date de réception de  
l'accusé de réception :** 12/05/2014

**Numéro de l'acte :** DCM1420-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140425-DCM1420-14-DE

**Date de décision :** 25/04/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions